

EXAMEN

Module: Audit et contrôle des finances publiques

Promotion : 42^{ème}.

Horaire : 03 heures.

Enseignant : BOUROUBA Abdelkrim

Partie A - Choisir les bonnes réponses parmi les propositions données pour chaque question :

- 1) Le contrôle administratif comprend (selon la loi 23-07) :
A. Le contrôle interne, le contrôle externe et l'audit interne ;
1,5 pt × B. Le contrôle interne, le contrôle hiérarchique, le contrôle organique et le contrôle budgétaire;
C. Le contrôle hiérarchique, le contrôle organique et l'audit de gestion
- 2) Le contrôle interne est :
1,5 pt × A. l'ensemble des procédures et méthodes permettant de s'assurer du bon fonctionnement du service et de la bonne maîtrise des risques ;
B. le contrôle exercé par les inspections et les organes de contrôle.
C. le contrôle de l'administration sur ses services;
- 3) Les objectifs du référentiel COSO sont :
1,5 pt × A. la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et aux règlements, et l'efficacité et l'efficience des opérations ;
B. la conformité aux lois et aux règlements et la fiabilité des informations financières ;
C. la conformité aux lois et aux règlements, et l'efficacité et l'efficience des opérations.
- 4) La Cour des comptes est :
1,5 pt × A. l'institution supérieure de contrôle à priori des finances de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics;
B. une institution à compétence administrative et juridictionnelle
C. une institution à compétence administrative ;
× D. l'institution supérieure de contrôle à posteriori des finances de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics.
- 5) La Cour des comptes a compétence pour contrôler la gestion :
1,5 pt { A. la Banque d'Algérie ;
B. des sociétés, entreprises et organismes publics quel que soit leur statut juridique ;
C. les collectivités locales et l'Etat ;
D. des sociétés, entreprises et organismes privés.
- 6) L'audit financier :
A. vise à déterminer si les activités, les transactions financières et les informations sont, conformes aux textes législatifs et réglementaires qui régissent l'entité auditée;

- 1,5pt B. vise à déterminer si les informations financières d'une entité sont présentées conformément au référentiel d'information financière et au cadre réglementaire applicables;
 C. vise à déterminer si un sujet donné est conforme aux textes législatifs et réglementaires qui servent de critères.

7) La Cour des comptes vise, à travers les contrôles qu'elle exerce :

- 02 pts } A. à favoriser l'utilisation irrégulière des ressources, moyens matériels et fonds publics;
 } B. à promouvoir l'obligation de rendre compte et la transparence dans la gestion des finances publiques
 } C. à favoriser l'utilisation régulière et efficiente des ressources, moyens matériels et fonds publics,

8) La question clé pour l'auditeur en matière d'économie est :

- 02 pts } A. Les ressources utilisées sont-elles disponibles en temps voulu, de quantité et de qualité appropriées, et au meilleur prix ?
 } B. de réduire le coût des ressources nécessaires. Les moyens mis en œuvre doivent être rendus disponibles en temps utile, dans les quantités et qualités appropriées et au meilleur prix ;
 C. la réalisation des objectifs fixés et l'obtention des résultats escomptés.

9) L'efficience est :

- 02 pts x A. le rapport entre les moyens mis en œuvre (financiers, humains, techniques, réglementaires) et les réalisations sur le plan de la quantité, de la qualité et du respect des échéances ;
 B. le rapport entre les moyens mis en œuvre (financiers, humains, techniques, réglementaires) et les objectifs fixés;
 x C. consiste à obtenir le maximum à partir des ressources disponibles.

Partie B :

Quels sont les principes généraux (du contrôle des finances publiques) dont l'auditeur doit tenir compte avant de commencer l'audit ?

05pts

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bon courage